



DEPARTEMENT STAPS

GUIDE DES ETUDES

2025 / 2026



Licence STAPS

2ème année

« Entraînement Sportif »

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	
1.1 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026.....	
1.2 ORGANISATION DU DÉPARTEMENT.....	
1.3 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE.....	
1.4 POUR QUELS MOTIFS JOINDRE LE SECRÉTARIAT ?.....	
1.5 ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	
A- DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS.....	
B- DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU.....	
C- DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE.....	
2. RÉGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATIONS.....	
2.1 PRÉALABLE.....	
2.2 INSCRIPTION ET PROGRESSION.....	
2.3 MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES...	
A- CADRAGE RÉGLEMENTAIRE.....	
B- VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATIONS.....	
C- PROGRESSION.....	
2.4 JURYS ET RÉSULTATS.....	
A- JURYS.....	
B- RÉSULTATS.....	
C- REDOUBLEMENT.....	
2.5 ASSIDUITÉ ET INCIDENTS PENDANT LES EXAMENS.....	
A- CADRAGE RÉGLEMENTAIRE.....	
B- ABSENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL.....	
C- INCIDENTS PENDANT LES EXAMENS.....	
2.6 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES ET MENTIONS.....	
A- OBTENTION DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE DE DEUG.....	
B- OBTENTION DU DIPLÔME FINAL DE LICENCE.....	
C- MENTIONS DE RÉUSSITE.....	
2.7 RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES.....	

A- SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN).....	
B- HANDICAP.....	
C- STATUT D'ÉTUDIANT SALARIÉ.....	
D- ÉTUDIANTS « EMPÊCHÉS ».....	
E- AUTRES SITUATIONS PARTICULIÈRES.....	
2.7 EXAMENS.....	
3. RÉGLEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES (APSA).....	
4. LANSAD ET CLES.....	
4.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCE ET DE COMPÉTENCES EN LANSAD.....	
4.2 BONUS CENTRE DE LANGUES (LV2-LV3) ET CLES.....	
5. ORGANISATION DU DÉPARTEMENT STAPS.....	
5.1 POINTS DE JURY.....	
5.2 EXAMENS.....	
6. EMPLOIS ÉTUDIANTS.....	
6.1 CONDITIONS REQUISES.....	
6.2 CANDIDATURE.....	
7. STAGES.....	
8. SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS).....	
9. BLOCS DE COMPÉTENCES.....	
10. CONTENU DE FORMATION.....	
10.1 MAQUETTE L2 ES.....	
A- ORGANISATION ANNUELLE	
B- ORGANISATION PAR SEMESTRE	
C- VOLUME D'HEURES, TRAVAIL CORRESPONDANT ET ECTS (COEFFICIENTS).....	
ANNEXES SYLLABUS DE COURS ET SAE	

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026

Rentrée universitaire :	Mercredi 3 septembre 2025
Vacances de la Toussaint :	Du lundi 27 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
Vacances de Noël :	Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus
Vacances d'Hiver :	Du lundi 23 février 2026 au dimanche 1 mars 2026 inclus
Vacances de Pâques :	Du lundi 13 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026 inclus

Les examens du 1er semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du lundi 15 au samedi 20 décembre 2025 inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Les examens du 2ème semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du lundi 27 avril au samedi 9 mai 2026 inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Les examens de rattrapage des 1er et 2ème semestre (session 2) auront lieu, selon le planning prévisionnel des cours, du lundi 1 juin au samedi 20 juin 2026 inclus (1er semestre et 2ème semestre).

<i>Jours fériés</i> (pour information) :	• Samedi 1er novembre 2025 (Toussaint) • Mardi 11 novembre 2025 (Armistice 1918) • Lundi 6 avril 2026 (Pâques) • Vendredi 1er mai 2026 (fête du Travail) • Vendredi 8 mai 2026 (Victoire des Alliés 1945) • Jeudi 14 mai 2026 (Ascension) • Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)
--	---

1.2 ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

Responsabilités et coordination

- Président de l'Université du Littoral « Côte d'Opale » : M. Edmond ABIAAD
- Directeur du département STAPS : M. Rémy HURDIEL

Pôle fonctionnel « études »

- Coordination et responsable L2 ES : M. Eric DEVOS
- Référent Sciences de la vie : M. Pierre MOREL
- Référent Sciences humaines et sociales : M. Alessandro PORROVECCHIO
- Référent Coordination des APSA : Mme Johanna TOUSSAINT
- Référent Coordination des spécialités : M. Eric DEVOS
- Président commission haut-niveau : M. Eric DEVOS

Pôle fonctionnel « démarche qualité »

- Étudiants à besoins particuliers : — Handicap : M. Alessandro PORROVECCHIO
- Haut Niveau : M. Eric DEVOS
- Santé, risque psycho-sociaux, cadre de vie : M. Alessandro PORROVECCHIO

Pôle fonctionnel « Vie du département »

- Relation avec FFSU et SUAPS : M. Laurent SCHIMPF
- Responsable du centre d'entraînement de football féminin : M. Nicolas GUILBERT

Président de jury L2

- M. Robin LESNE

Equipe enseignante (titulaires)

Professeurs des Universités (Collège A) :

M. Devanne, M. Hurdriel

Maîtres de Conférences Universitaires (Collège B) :

M. Boyadjian, M. Dieu, M. Duchateau, Mme Guérin, M. Lesné, M. Morel, Mme Nadaud, M. Porrovecchio

Professeurs Agrégés et Certifiés d'E.P.S. (affectés à l'Université, Collège C) :

M. Belhouchat, M. Dehandschoewercker, M. Devos, Mme Dieu, M. Dumez, M. Guilbert, M. Heumel, M. Lamirand, M. Lapôte, M. Paya, M. Plard, M. Schimpf, M. Sudres, Mme Toussaint

Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence

Université du Littoral Côte d'Opale

1, place de l'Yser - BP 71022

59375 Dunkerque Cedex

Tél. : 03 28 23 73 73

1.3 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Responsable pédagogique L2ES

M. Eric DEVOS

eric.devos@univ-littoral.fr

Secrétaire pédagogique L2 ES

Mme Sophie Varenne

sophie.varenne@univ-littoral.fr

Tél. : 03 21 46 36 44

1.4 POUR QUELS MOTIFS JOINDRE LE SECRÉTARIAT ?

1. Déclarer votre statut salarié ou athlète de haut-niveau (SHN) :

Pour cela vous munir du justificatif (contrat de l'employeur pour le salarié, liste fédérale délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'athlète), joindre les calendriers d'entraînement et de matchs.

2. **Déclarer un accident survenu en cours** (accident du travail sous 48 heures) ou en activité sportive du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) ou de la fédération française du sport universitaire (FFSU), avec déclaration d'accident MAIF sous 5 jours.

3. **Demander un certificat de scolarité** (un certificat d'inscription vous étant déjà délivré avec votre carte d'inscription) ou tout document relatif aux transports (bus, train), sur présentation de la carte d'étudiant.

4. Justifier vos absences (aux examens ou autres).

Le justificatif est à présenter d'abord aux enseignants concernés par votre absence, puis à ramener au secrétariat. Vous devez présenter ce justificatif dans un délai de 7 jours ouvrables (cachet de la poste faisant foi).

5. **Pour tout autre renseignement ou démarche administrative** (lien avec les services de scolarité, relations internationales. . .), les emplois du temps, les stages, le tutorat, la réorientation, les examens...

1.5 ACCIDENTS DU TRAVAIL

A- DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation STAPS (hors pratique S.U.A.P.S./F.F.S.U.) doit faire l'objet d'une déclaration d'accident du travail auprès de votre secrétariat pédagogique.

Vous devez faire attester l'incident par l'enseignant responsable du cours (cité comme témoin) pour le déclarer le jour même ou lendemain **AU PLUS TARD** au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour rédiger la déclaration auprès de la Sécurité Sociale. L'étudiant ou son représentant doit venir compléter cette déclaration par le certificat médical initial, ces documents seront ensuite adressés à sa sécurité sociale, qui accusera réception et indiquera à l'étudiant la prise en charge ou non de l'accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien... qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident.

B- DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU

Concernant les accidents survenus à l'occasion de la pratique sportive S.U.A.P.S./F.F.S.U., en loisir ou en compétition, la démarche est la même : reconnaissance par l'enseignant responsable de l'activité puis déclaration au secrétariat dans les 5 jours **MAXIMUM**, accompagné du certificat médical **INITIAL** du médecin. Cet accident n'est pas un accident du travail mais est pris en charge par l'assurance de l'Université (la SMACL) – sauf si l'étudiant a choisi l'assurance de la FFSU pour la pratique de compétition (se rapprocher de la FFSU).

Pour chaque cas (STAPS ou SUAPS FFSU), toute déclaration effectuée hors délais ne pourra pas être prise en charge. Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment). Pour toute reprise anticipée, l'étudiant devra présenter un certificat médical précisant qu'il est apte à reprendre la ou les activités.

Rappel : pour un étudiant déclaré blessé et n'ayant pas été évalué dans une ou plusieurs activités physiques et sportives (APSA), le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, affichée à 0/20 à la ou les matières non passées s'il n'y en a qu'une absence sur les 2 contrôles – sinon elle sera calculée comme une absence injustifiée (obligation de passage en 2ème session ; cf. Section 2.3).

C- DÉCLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. convention de stage). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.

2. RÉGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATIONS

2.1 PRÉALABLE

Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence.

Les parcours de licence sont organisés en semestre, en compétences et en unités d'enseignement (et leurs éléments constitutifs). La définition d'unités d'enseignement et de compétences vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens (european credit transfer and accumulation system, ECTS).

2.2 INSCRIPTION ET PROGRESSION

L'inscription administrative est annuelle. Elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes

2.3 MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

A- CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

Textes de référence : article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

Le règlement des études est proposé par la Présidente de jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) adoptées en commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et transmis pour validation définitive au Président de l'Université.

Chaque département doit communiquer au service universitaire de l'accueil, de l'information et de l'orientation, et de l'insertion professionnelle (SUAIOIP) et à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE), le guide des études et les MCCC propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements ; aucun changement ne peut intervenir après cette date. Des modifications restent possibles si prévues dans les MCCC (exemple : épreuve orale en remplacement de l'épreuve écrite).

B- VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATIONS

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée qui permet une acquisition – et vérification – progressive tout au long de la formation (arrêté licence), hors régime spécial d'études mentionné par l'article 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

1. Présentiel ou en ligne
2. Épreuves écrites ou orales
3. Remise de travaux ou de projets
4. Mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

Contrôle continu et examen terminal

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des éléments constitutifs (EC) ou compétences sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat

Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les éléments constitutifs (EC) ou compétences sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de compétences entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque compétence et éléments constitutifs (EC).

De même sont capitalisables les éléments constitutifs (EC) des compétences, si la valeur en crédits est fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- Les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- Les crédits acquis dans le cas de validation de compétence ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés).

Compensation

Les parcours de formation organisent l'acquisition des compétences et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits (Table 2.1).

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les UEs sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Table 2.1 – Règles de compensation

Compensation des éléments constitutifs (EC) au sein d'une unité d'enseignement (UE)	Les EC (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
Compensation des unités d'enseignement (UE) au sein d'une même compétence	Les UE associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
Compensation des compétences au sein de l'année	Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.

C- PROGRESSION

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'ajourné autorisé à composer (AJAC).

Points de jury

Si l'étudiant est ajourné à cause d'une seule UE ou compétence, avec une moyenne à cette UE ou compétence de minimum 8 – sans absence injustifiée (ABI) – le jury peut accorder des points afin de monter la moyenne à 10 à cette UE ou à la compétence et ainsi permettre la validation de l'année de L2.

AJAC (Ajourné mais Autorisé à Composer)

Un étudiant peut prétendre au statut d'AJAC :

1. s'il est ajourné sur seulement une compétence avec une moyenne générale supérieure à 10, et qu'elle n'est pas compensée selon les règles définies ci-dessus ;
2. sous réserve que la compétence ajournée soit supérieure à 7 ;
3. sous réserve que toutes les autres compétences soient supérieures à 10.

Le jury de L2 reste souverain sur l'obtention du statut d'AJAC.

Cas particulier

Des cas particuliers peuvent être discutés en jury : circonstances exceptionnelles traversées par l'étudiant (blessures sur un semestre ou l'année entière), points accordés à une UE ou compétence dont la moyenne est très proche de 10 (ex : 9,98).

Redoublants et AJAC

Pour les étudiants doublants et AJACs qui doivent recomposer dans les ECs non validés (au sein d'une UE ou compétence non validée), les notes obtenues dans cette 2ème année remplaceront celles de l'année précédente.

Deuxième chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC soient organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

1. Cas général : Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 2 ou rattrapage)
2. Cas particulier : L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 mis à jour).

Il convient que les épreuves de rattrapage (session 2) soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale (session 1).

Les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

L'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

Table 2.2 – Résumé de la deuxième chance

	Semestre 1 et Semestre 2		
Session 1	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI)	NON (ABJ)
2^{ème} chance			
Epreuve de substitution (contraintes reconnues par le jury et régimes spéciaux)	NON	NON	OUI
Session 2	OUI	OUI	OUI

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session 1 et seconde chance est conservée

Bonus

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des emplois apprentis professeurs, diplôme universitaire Engagement Étudiant, etc.) en plus du programme normal.

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits. Dans la **formation L2 ES STAPS, le bonus s'appliquera dans la Compétence 4.**

Important :

1. Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, le total des notes est divisé par le nombre de notes ;
2. Le bonus s'élève à un maximum de 0,6 pour la Compétence 4;
3. La note bonus n'est prise en compte que si elle est supérieure à la moyenne de la compétence .

2.4 JURYS ET RÉSULTATS

A- JURYS

L. 613-1 du code de l'éducation : « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement ».

Le Président de l'Université nomme le Président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le Président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique. Il est recommandé d'organiser un jury unique si une même formation est dispensée sur deux sites.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des compétences à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

B- RÉSULTATS

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président de jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la DEVE pour la fin de l'année universitaire (cf. Section 1.1).

Afin de respecter l'article 6 de la loi du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'environnement numérique de travail (ENT), les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

C- REDOUBLEMENT

Le redoublement peut être proposé, sous réserve que l'étudiant n'ait pas d'absence injustifiée et ait été présent aux examens de 2ème session.

2.5 ASSIDUITÉ ET INCIDENTS PENDANT LES EXAMENS

A- CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

Textes de référence : arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'Université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD) ou TD, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et

collectifs notamment). Les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au conseil académique (CA).

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers

En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Étudiants non boursiers

Aucune condition d'assiduité.

B- ABSENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Une absence de 10 jours de congés pour convenance personnelle (à raison de 2 jours consécutifs maximum) est autorisée, avec justification dans un délai de 48 heures avant ou après.

C- INCIDENTS PENDANT LES EXAMENS

Retard

Les étudiants doivent être présents 15 mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le Président de jury ou le Vice-Président en charge de la formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en **absence justifiée** s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en **absence injustifiée** si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- Un étudiant **absent injustifié** à une épreuve ou matière en 1ère session sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en 2ème session ;
- Un étudiant **absent justifié** à une épreuve ou matière en 1ère session devra repasser l'épreuve ou la matière en épreuve de substitution.

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière,

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation ;
- S'il était déjà absent en session 1 :

1. **Absence justifiée** : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis ;
2. **Défaillant** : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié.

2.6 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES ET MENTIONS

A- OBTENTION DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE DE DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales).

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

B- OBTENTION DU DIPLÔME FINAL DE LICENCE

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

C- MENTIONS DE RÉUSSITE

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale de la L3 dans le cadre de l'obtention de la licence.

- Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
- Attribution de la **mention Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- Attribution de la **mention Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- Attribution de la **mention Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

2.7 RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES

Textes de référence : Article 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018).

La CFVU du CA ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L 611-11 du code de l'éducation.

A- SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de sportif de haut niveau (SHN) et diffusera la liste des étudiants SHNs largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN), sous la qualification de sportif à pratique intensivé (SPI).

Les étudiants souhaitant déclarer et faire valider un statut de SHN ou SPI, permettant quelques aménagements d'études (absence justifiée, rattrapage d'examen, cursus en plusieurs années, etc.), doivent remplir impérativement et exclusivement la demande en ligne, en cliquant ici, après avoir pris connaissance des informations et consignes. Aucun dossier papier et/ou incomplet ne sera accepté.

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Des épreuves de substitution peuvent être proposées par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SHN-SPI se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

B- HANDICAP

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le Bureau de la Vie Étudiante assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

C- STATUT D'ÉTUDIANT SALARIÉ

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

L'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

D- ÉTUDIANTS « EMPÊCHÉS »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

E- AUTRES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Cf. Table 2.3 pour le détail des autres situations particulières.

Table 2.3 – Description des autres situations particulières

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

2.7 EXAMENS

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

3. RÉGLEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES (APSA)

Article 1. Le présent règlement a pour but de préciser les droits et les devoirs des étudiants du STAPS de l'ULCO en ce qui concerne les TD (Travaux dirigés) relatifs à l'enseignement des APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) ».

Article 2. La présence aux TD est obligatoire et contrôlée. La présence est vérifiée (appel à chaque séance) y compris pour les étudiants dispensés sauf en cas de force majeure validé par l'enseignant (étudiant hospitalisé, alité, dans l'incapacité de se déplacer, ...).

Article 3. Les dispenses médicales tamponnées (ou autre motif officiel d'absence) doivent être présentées à l'enseignant avant d'être transmises au secrétariat pédagogique.

Article 4. Sans motif officiel les absences seront considérées comme injustifiées (cas particulier des étudiants salariés et SHN/SPI).

Article 5. Les enseignements de pratique des APSA ne font pas l'objet d'une deuxième session.

Article 6. Evaluation des étudiants blessés

- **Cas 1 :** lorsque la **blessure de courte durée**, prive l'étudiant(e) de plusieurs séances du cycle de pratique sportive mais sans empêcher son évaluation (**dispense partielle**), il peut être noté normalement entre 0 et 20 points
- **Cas 2 :** Lorsqu'une **blessure de longue durée** prive l'étudiant(e) de l'intégralité du cycle de pratique sportive et de la totalité des évaluations, l'étudiant se voit évaluer uniquement en théorie dans chaque APSA concernée (on reporte la note de théorie en sur la note pratique)

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure l'étudiant doit présenter un certificat médical de contre-indication et être présent aux enseignements de pratique (sauf cas exceptionnel, avec accord de l'enseignant responsable de l'activité). Dans le cas contraire, il se verra attribuer la note pratique de 0/20. L'enseignant peut demander aux étudiants dispensés de réaliser des travaux écrits ou autres tâches lors de ces séances. Tout étudiant absent, sans justificatif médical, se voit attribuer la note de 0/20.

Article 7. Dans les 2 cas, le jury d'examen de fin de semestre, souverain, se réserve la possibilité d'étudier les notes des sportifs blessés avec attention.

4. LANSAD ET CLES

4.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCE ET DE COMPÉTENCES EN LANSAD

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2ème ou 3ème langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (PO ; production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de pratique de la langue orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle (cf. Table 4.1).

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de pratique de la langue écrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidée au centre de ressources en langues (CRL), dans les lieux d'accueil dédiés, ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de travail en autoformation guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle (cf. Table 4.1).

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif langues pour spécialistes des autres disciplines (LANSAD ; outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO, etc.), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des 10 heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1+ du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas où l'UE langues pour spécialistes des autres disciplines (LANSAD) est :

1. Non acquise en session 1 :

(a) Si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;

(b) Si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session

2. 2. Non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

(a) Les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Table 4.1 – Déroulement des sessions 1 et 2 pour l'UE Anglais

	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Compétences écrites évaluées	CE	PE*	Epreuve de PLE	Epreuve de PLE	PLE (40%)
Compétences orales évaluées	PO	CO*	Epreuve de PLO	Epreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	Délai supplémentaire	Délai supplémentaire	TAG (20%)

* Les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière sur chacun des sites universitaires. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

4.2 BONUS CENTRE DE LANGUES (LV2-LV3) ET CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent au minimum que 5 heures de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2ème semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

5. ORGANISATION DU DÉPARTEMENT STAPS

Chaque année est divisée en 2 semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1ère session, généralement en décembre et mai, puis de 2ème session en juin, avec éventuellement mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat).

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TDs, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les SHNs, SPIs et les étudiants salariés (effectuant 60h par mois ou 15h par semaine – sur présentation du contrat de travail), qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (CM, TD, travaux pratiques [TP]) et examens.

La 2ème session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les pratiques sportives.

Toute blessure incapacitante doit être justifiée par un avis médical. Le jury d'examen examinera au cas par cas, les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

La règle du supérieur s'applique pour certains éléments constitutifs, composés d'une note de contrôle continu (CC, contrôle continu) et d'une note de contrôle terminal (CT, contrôle terminal). Dans ce cas, le contrôle continu (CC) ne compte que s'il est favorable à l'étudiant et de la façon suivante :

1. Si la note de CC est supérieure à celle du contrôle terminal (CT), alors le CC compte pour 40% et le CT pour 60% ;
2. Si la note de CC est inférieure à celle de CT, ce dernier compte donc pour 100% de la note finale.

Le redoublement d'année oblige l'étudiant à représenter les examens des modules en absence injustifiée et non acquis. Les éléments constitutifs des modules acquis l'année précédente ne sont pas à représenter, quelles que soient les notes déjà obtenues. Ces modules sont donc définitivement acquis.

Un étudiant à qui ne manque qu'une compétence, mais avec une moyenne générale à l'année supérieure à 10, peut s'inscrire de plein droit dans l'année d'études suivante (statut AJAC), sur le site qui lui est affecté, mais uniquement d'une

année à l'autre (L1 à L2 ou L2 à L3, mais pas de L1 à L3 affecté, mais uniquement d'une année à l'autre (L1 à L2 ou L2 à L3, mais pas de L1 à L3).

5.1 POINTS DE JURY

Des points de jury peuvent être attribués. Il n'est pas fixé de note éliminatoire.

5.2 EXAMENS

Calcul de la note de pratique d'une APSA (composée de deux épreuves obligatoires):

- S'il y a deux notes, on fait la moyenne des deux ;
- S'il y a un ABJ et une note, on compte l'intégralité de la seule note obtenue.

5.3 ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

La spécialité consiste en 50 heures TD : 24 heures de pratique, 10 heures de théorie et 16 heures de théorie d'ouverture.

Les 16 heures de théorie d'ouverture sont optionnelles et permettent, en cas de présence certifiée par l'équipe pédagogique des enseignements de spécialité, d'obtenir un bonus.

Les étudiants doivent participer activement aux séances de théories d'autres spécialités que la leur (consultables sur l'emploi du temps) en s'assurant de la capacité d'accueil des enseignements et des salles de ces séances.

Les étudiants sont autonomes dans la gestion de cette activité optionnelle et dans la réalisation d'une fiche de suivi permettant d'attester le nombre d'heures réalisées (date, horaires, activité et enseignant avec signature).

6. EMPLOIS ÉTUDIANTS

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2025-2026 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- Le tutorat d'accueil ;
- Le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
- Le monitorat ;
- Les services à l'étudiant et vie étudiante.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université, à ce lien. Vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

6.1 CONDITIONS REQUISES

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'État ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs, les contrats ne pouvant débuter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Par exemple, un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre maximal d'heures autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de 180 heures pour l'accueil et le tutorat pédagogique et de 360 heures pour les autres contrats. En cas de cumul des deux catégories de contrats, l'étudiant peut percevoir au maximum l'équivalent de 360 heures payées une fois le SMIC horaire.

6.2 CANDIDATURE

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi (5 offres sélectionnées maximum par dossier complété). Les numéros d'annonces pour lesquelles l'étudiant fait acte de candidature devront être renseignés sur le dossier.

Attention : afin de faire acte de candidature à l'une des offres d'emploi, vous devez créer un compte puis vous connecter à l'application informatique.

Les dossiers recevables seront transmis aux référents des départements, aux composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courriel les informant de la suite réservée à leur candidature. Une fois saisi, le dossier devra immédiatement être imprimé et signé puis envoyé avec les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Université du Littoral « Côte d'Opale »
Direction des Ressources Humaines, Bureau du personnel BIATOSS
1 place de l'YSER - BP 71022 - 59 375 Dunkerque Cedex 1

La candidature ne sera effective qu'à compter de la réception du dossier complet à la Direction des Ressources Humaines.

En se connectant à l'application avec son identifiant et son mot de passe, l'étudiant pourra consulter le suivi de son dossier, télécharger les fiches de suivi correspondant aux emplois occupés et visualiser le calendrier de paie. Un mode opératoire de l'application est également à sa disposition : voir la procédure étudiant.

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petits groupes, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire. Il concerne principalement les étudiants de première année de licence (L1). Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. Les séances de tutorat se suivent sur la base du volontariat.

7. STAGES

Le bureau des stages a pour mission essentielle la gestion des conventions de stage. Il récupère les conventions de stage, préalablement vérifiées et complétées par les étudiants, enseignants, secrétariats pédagogiques et vice-présidents délégués – directeurs de centres de gestion universitaires. La convention doit être établie AVANT le début du stage, dans un délai suffisant, **minimum 15 jours** avant le début du stage, permettant le traitement de la convention par les parties concernées et en 4 (stages en France) ou 5 (stages à l'étranger) exemplaires originaux (seuls les originaux sont validés). La convention de stage doit impérativement être accompagnée de l'attestation de responsabilité civile (à fournir en début d'année).

Concernant l'éventuel problème de gratification pour les stages excédant 308 heures :

- Il est à savoir que les avantages en nature donnés à l'étudiant ne peuvent se substituer au minimum légal de gratification ;
- Désormais et depuis la loi du 28 juillet 2011-893, est prise en compte pour l'appréciation de l'obligation de gratification l'ensemble de la durée du ou des stage(s) effectué(s) par un même stagiaire au cours d'une même année universitaire. L'obligation de gratification agit de manière rétroactive depuis le 1er jour de la première période de stage.

Il est important de faire prendre conscience à l'organisme d'accueil qu'au-delà des 308 heures effectuées citée dans la convention, la gratification est obligatoire et que l'étudiant n'a plus le statut de stagiaire ULCO. Tout contrat liant ensuite l'étudiant à l'organisme d'accueil tient donc de l'engagement personnel et privé de chacun. **L'ULCO ne peut en aucun cas être sollicitée par l'organisme d'accueil en dehors du cadre du stage.**

Le stage de 2ème année en ES est un stage d'intervention en club en lien avec l'enseignement de spécialité. Il est obligatoire pour tous (hormis les étudiants AJAC ou doublants, ayant validé le module précédemment), à effectuer sur l'année et à terminer avant les vacances de Pâques (délai de rigueur).

8. SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Site du SUAPS : <https://suaps.univ-littoral.fr/>

Les plannings des activités sportives 2025/2026, que vous retrouvez directement sur le site, à la rubrique "Les activités physiques et sportives" :

- Pour Boulogne : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-boulogne-sur-mer/>
- Pour Calais : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-calais/>
- Pour Dunkerque : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-dunkerque/>
- Pour Longuenesse : <https://suaps.univ-littoral.fr/les-activites-physiques-et-sportives/a-st-omer/>

Les inscriptions débutent le lundi 08 septembre 2025, pour un **démarrage des activités sportives à compter du 15 septembre 2025**.

Les étudiants doivent impérativement se pré-inscrire sur le site à la rubrique "Inscriptions" et amener à l'enseignant responsable de l'activité, dès la première séance, les documents demandés dans le mail de confirmation d'inscription, ceci afin de la valider définitivement.

Attention, il est bien précisé que pour les étudiants désireux d'obtenir un bonus, l'inscription devra obligatoirement être validée AVANT le 26 SEPTEMBRE pour le 1er semestre et AVANT le 16 JANVIER pour le second semestre. Pour rappel et pour exemple, un étudiant inscrit en formation à Boulogne peut tout à fait s'inscrire à une activité dispensée à Calais, Dunkerque ou Longuenesse. Seuls ces étudiants, validés sur le site avant ces dates et participant assidûment à l'activité, seront notés (s'ils ont choisi une activité délivrant un bonus).

9. BLOCS DE COMPÉTENCES

Les connaissances dispensées pendant les cours permettent d'acquérir des compétences utiles à l'exercice des métiers. Vous pouvez consulter le site de la C3D STAPS, où vous retrouverez les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et les blocs de compétences (<https://c3d-staps.fr>). Ces éléments sont parlants pour les employeurs, qui, au-delà du diplôme, comprennent ce que vous avez la capacité de faire.

Le contenu de formation (connaissances, savoir-faire et savoir-être) de la Licence STAPS s'articule autour de six compétences :

- Concevoir un projet d'intervention en activités physiques et pratiques sportives (C1) ;
- Mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives (C2) ;
- Mener une démarche d'évaluation (C3) ;
- Mener une démarche scientifique en STAPS (C4) ;
- Conduire un projet de développement (C5) ;
- Construire son projet professionnel (C6).

Ces éléments sont parlants pour les employeurs, qui, au-delà du diplôme, comprennent ce que vous avez la capacité de faire.

De la Licence 1 à la Licence 3, la formation suit une logique de progressivité en trois niveaux au sein de ces compétences. Il s'agit de concevoir de façon guidée des situations d'intervention en activités physiques et pratiques sportives (C1), de mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives afin d'organiser les activités (C2), de mener une démarche d'évaluation en tant qu'opérateur (C3), de recueillir des données afin de mener une démarche scientifique en STAPS (C4), de conduire un projet de développement en tant qu'opérateur (C5) et de construire son projet professionnel de manière exploratoire (C6).

A terme, vous devrez vérifier avec vos enseignants l'acquisition de ces compétences au regard du niveau visé. L'établissement d'un portfolio est à l'étude. La maquette de la licence dans ce guide des études est complétée par la présentation du contenu de formation relevant de chaque compétence. Certaines évaluations permettent de vérifier l'acquisition de compétences issues de plusieurs cours.

10. CONTENU DE FORMATION

10.1 MAQUETTE L2 ES

A- ORGANISATION ANNUELLE

Licence 2ème année ENTRAÎNEMENT SPORTIF – STAPS ULCO				Heures étudiant	ECTS	SEMESTRE	Intervenants
C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS				88	10	SEMESTRE	Intervenants
Théorie et pratique APSA Football				22	2	1	L.HEUMEL
Théorie et pratique APSA Handball				22	2	1	L.LAMIRAND
Théorie et pratique APSA Boxe				22	2	2	M.LAPOTRE
Théorie et pratique APSA Athlétisme				22	2	2	F.SUDRES
SAE - Compétence 1 « Analyse et conception d'une intervention dans une logique de performance »					2		
C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS				114	10	SEMESTRE	Intervenants
Entraînement : principes et méthodes généraux				14	1	1	N.GUILBERT
Initiation à la préparation mentale				14	1	1	S.COUSIN
Nutrition et liaisons physiologiques				14	1	1	J.BACHETTI / M.CEUGNIEZ
Psychologie				10	1	2	S.GUERIN
L'entraînement de l'endurance aérobie				14	1	1	F.SUDRES
La préparation physique intégrée				20	2	2	E.DEVOS
Psychologie				8	1	2	S.GUERIN
Souplesse- Technique de yoga				20	2	2	J.TOUSSAINT
C3 - Mener une démarche d'évaluation				117	10	SEMESTRE	Intervenants
Anatomie générale				15	1	1	E.TARKOWSKI
Sociologie				15	2	1	F.BENACHER
Théorie et pratique – Musculation fonctionnelle				20	2	1	M.BELHOUCAT
Anatomie fonctionnelle du geste sportif				14	1	2	E.TARKOWSKI
Analyse du mouvement				23	2	2	A.BOYADJIAN
Module de sensibilisation TEDS				30	2	1 et 2	
C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS				91	11	SEMESTRE	Intervenants
Physiologie (Nutrition)				15	2	1	P.MOREL
Méthodologie quantitative – questionnaire				12	1	1	R.LESNE + F.BENACHER
Physiologie				15	2	2	P.MOREL
Méthodologie quantitative - statistiques				12	1	2	R.LESNE + F.BENACHER
Sociologie - connaissance de l'environnement				10	1	2	F.BENACHER
Histoire et Posture professionnelle				27	2	2	L.MUNOZ / M.PLARD
SAE - Compétence 4 : « Comprendre et analyser scientifiquement les déterminants d'une performance sportive »					2	2	
C5 - Construire un projet de développement				77	9	SEMESTRE	Intervenants
Expression Ecrite et Orale				14	1	1	L.HEUMEL
Expression écrite et orale - langue étrangère (Anglais)				50	6	1 et 2	S.BONES
Construction du projet personnel et professionnel (PPP)				10		2	L.HEUMEL / E.DEVOS
CEL				3		2	
SAE - Compétence 5 "Définition et présentation du projet personnel et professionnel »					2	2	E.DEVOS
C6 - Construire son projet professionnel				109	10	SEMESTRE	Intervenants
FPP (Méthodologie et stage)				32	3	1 et 2	E.DEVOS / C.LAMIRAND
Sciences de l'éducation				15	2	1	O.DIEU
Théorie Spécialité Sportive				26		1 et 2	REFERENTS SPECIALITE
Pratique de spécialité				24	2	1 et 2	REFERENTS SPECIALITE
Initiation à l'analyse et au montage vidéo				12	1	2	S.DENYS
SAE - Compétence 6 "Grand oral de spécialité "					2	2	REFERENTS SPECIALITE
TOTAL				596			

44 45 46 47 48

SEMESTRE 3

LICENCE 2 STAPS ENTRAINEMENT SPORTIF ULCO – 2025 2026							
	BLOCS DE COMPETENCE ET CONTENUS D'ENSEIGNEMENT	CM	TD	TP	ECTS	MUT.	INTERVENANT
S E M E S T R E 4	C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS						
	Théorie et pratique APSA 1 Boxe		22		2		M.LAPOTRE
	Théorie et pratique APSA 2 Athlétisme		21		1		F.SUDRES
	SAE – Compétence 1 « Analyse et conception d'une intervention dans une logique de performance »				2		
	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS						
	La préparation physique intégrée		20		2		E.DEVOS
	Psychologie	10	8		2		S.GUERIN + vacataire
	Souplesse- Technique de yoga		20		2		J.TOUSSAINT
	C3 - Mener une démarche d'évaluation						
	Anatomie fonctionnelle du geste sportif		14		1		E.TARKOWSKI
	Analyse du mouvement	15	8		2	X	A.BOYADJIAN
	Module de sensibilisation TEDS		30		2		
	C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS						
	Physiologie	15			2	X	P.MOREL
	Méthodologie quantitative - statistiques	4	8		1	X	R.LESNE + F.BENACHER
	Sociologie - connaissance de l'environnement		10		1		F.BENACHER
	Histoire et Posture professionnelle	15	12		2	X	L.MUNOZ / M.PLARD
	SAE – Compétence 4 : « Comprendre et analyser scientifiquement les déterminants d'une performance sportive »				2		
	C5 - Construire un projet de développement						
	Construction du projet personnel et professionnel (PPP)		10				L.HEUMEL / E.DEVOS
Expression écrite et orale - langue étrangère (Anglais)		25		3		S.BONES	
CEL		3					
SAE – Compétence 5 "Définition et présentation du projet personnel et professionnel "					2		E.DEVOS
C6 - Construire son projet professionnel							
FPP (Méthodologie et stage)		18		2			E.DEVOS / C.LAMIRAND
Initiation à l'analyse et au montage vidéo		12		1			S.DENYS
Théorie Spécialité Sportive		13					REFERENTS SPECIALITE
Pratique de spécialité		12		2			REFERENTS SPECIALITE
SAE – Compétence 6 "Grand oral de spécialité "					2		REFERENTS SPECIALITE
RESPONSABLE DE FORMATION : Eric DEVOS – eric.devos@univ-littoral.fr							
SECRETAIRE PEDAGOGIQUE : Sophie VARENNE – sophie.varenne@univ-littoral.fr - 0321463644							

C- VOLUME D'HEURES, TRAVAIL CORRESPONDANT ET ECTS (COEFFICIENTS)

Le référentiel européen de formation universitaire définit qu'un ECTS équivaut à 25 heures de travail pour l'étudiant. Un semestre de 30 ECTS constitue donc un temps de travail estimé à 750 heures, ce qui inclue les enseignements dispensés par les enseignants, les activités hors classe proposées par les enseignants, les activités hors classes réalisées à l'initiative des étudiants ainsi que la préparation et la réalisation des activités d'évaluation.

ANNEXES

SYLLABUS DE COURS ET SAE

C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS

Intitulé de l'enseignement :	Football
Compétence :	C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS
Nom de l'enseignant :	HEUMEL Luc
Organisation pédagogique	22H TD
Compétences visées	Analyse et conception d'une intervention dans une logique de performance. Réflexions quant à l'activité support, sa logique interne, ses problèmes fondamentaux et les dimensions à développer pour optimiser la performance.
Descriptif du contenu	Contenus technico-tactiques et athlétiques rattachés à la pratique du football afin de mieux cerner les logiques d'entraînement et d'optimisation de la performance. Outre la partie pratique, un accent est mis sur la théorie et l'intervention/prise en charge de séance sur le terrain. Les modes d'entrée retenus sont les suivants : Rentrer par la préparation physique intégrée (choix des qualités à travailler en priorité) Rentrer par les aspects techniques et biomécaniques Rentrer par les aspects tactiques Rentrer par les aspects liés à la compétition et à la performance Rentrer par les aspects liés à la prophylaxie : principes d'échauffement, de récupération, de réathlétisation, ...
Bibliographie / Supports pédagogiques	Aubert et Blancon Grehaigne et Roche Durey

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	Pratique CC pratique Théorie SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : Exposé 5 min + entretien
2ème session	Pas de 2ème session sur les pratiques sportives Théorie 2ème session : modalités de la Saé au S1		
Commentaires - précisions :	Evaluation pratique en contrôle continu et théorique à définir dans la SAE.		
Intitulé de l'enseignement :	Boxe française		
Compétence :	C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS		
Nom de l'enseignant :	LAPOTRE Médéric		
Organisation pédagogique	22h TD		

Compétences visées	Être capable d'encadrer des tireurs dans l'activité avec un impact technique et athlétique adapté aux catégories d'âge et niveaux d'expertise
Descriptif du contenu	Découverte de l'activité au niveau pratique et théorique Acquisitions de connaissances didactiques et technologiques liées à la spécificité de l'activité (vitesse, souplesse, coordination motrice)
Bibliographie / Supports pédagogiques	<i>Les bases de la savate boxe française et des boxes pieds-poings</i> <i>Victor Sebastiao</i>

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	Pratique CC pratique Théorie SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : Exposé 5 min + entretien
2ème session	Pas de 2ème session sur les pratiques sportives Théorie 2ème session : modalités de la Saé au S1		
Commentaires - précisions :	Evaluation pratique en contrôle continu et théorique à définir dans la SAE.		

Intitulé de l'enseignement :	Handball
Compétence :	C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS
Nom de l'enseignant :	LAMIRAND Christophe
Organisation pédagogique	22h TD
Compétences visées	Former des étudiants es capable d'encadrer des groupes de joueurs dans l'activité avec un impact athlétique adapté aux catégories d'âge (fixer les paramètres de charge, prévoir le séquençage des séances)
Descriptif du contenu	Découverte de l'activité au niveau pratique et théorique Acquisitions de connaissances didactiques technologiques et athlétiques liées à la spécificité de l'activité (puissance aérobie, force explosive, vitesse détente, coordination motrice)
Bibliographie / Supports pédagogiques	Hand@4'EPS : un jeu sérieux pour l'enseignement du hand à 4 20 / 04 / 2021 Y.Tomaszower (GREID-EPS) <i>Viser la réussite de tous P Jeannin 2028</i> <i>Ateliers pratiques p Jeannin AEEPS 2022</i> <i>Le handball CAIRN INFO 2024</i>

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	Pratique CC pratique Théorie SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : Exposé 5 min + entretien
2ème session	Pas de 2ème session sur les pratiques sportives Théorie 2ème session : modalités de la Saé au S1		
Commentaires - précisions :	Evaluation pratique en contrôle continu et théorique à définir dans la SAE.		

Intitulé de l'enseignement :	Athlétisme (en attente)
Compétence :	C1 – Concevoir un projet d'intervention en APS
Nom de l'enseignant :	SUDRES Fabien
Organisation pédagogique	22h TD
Compétences visées	
Descriptif du contenu	
Bibliographie / Supports pédagogiques	

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	Pratique CC pratique Théorie SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : SAE C1	Pratique Pratique physique Théorie : Exposé 5 min + entretien
2ème session	Pas de 2ème session sur les pratiques sportives Théorie 2ème session : modalités de la Saé au S1		
Commentaires - précisions :	Evaluation pratique en contrôle continu et théorique à définir dans la SAE.		

SAE C1**C1 – « Analyse et conception d'une intervention dans une logique de performance »****Modalités**

4 APSA support

- Handball
- Football
- Boxe Française
- Athlétisme

- Épreuve programmée sur le 2ème semestre après les vacances de Pâques (1/2 journée banalisée)
- Les étudiants préparent 1 vidéo dans chaque APSA (4 vidéos à préparer et à déposer sur Moodle)
- Les enseignants de chaque APSA mettent à disposition 2 vidéos support (durée : 30s à 1 min maximum)
- Tirage au sort sur 1 des 4 APSA (le tirage au sort sera mis en ligne sur Moodle la veille de la soutenance)

Capsule Vidéo :

Elle reposera sur :

- **Une sélection** d'images et/ou de séquences sur la vidéo support proposée
- **Une description** : analyse motrice en s'appuyant sur une connaissance technologique de l'activité + mise en évidence d'un problème saillant et d'un axe de progression au travers des composantes de la performance (Force, Vitesse, Endurance, souplesse, coordination)

ANALYSE

- **Une réflexion** : proposition d'une situation de remédiation formalisée au regard de l'activité et du problème identifié sur la vidéo dans une logique de performance

CONCEPTION**Soutenance****Durée totale : 8min**

- Soutenance orale du candidat (présentation de la vidéo et de la situation)
Support type diaporama à prévoir

Durée 5 min

- Questionnement du candidat (réponses aux questions posées par le jury)

Durée 3 min

C2 – Mettre en oeuvre une intervention par les APS

Intitulé de l'enseignement :	Initiation à la préparation mentale et gestion du stress chez le sportif
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	COUSIN Sylvain
Organisation pédagogique	7 H CM et 7H TD
Compétences visées	A l'issue de cette formation, l'étudiant doit être capable de : SAVOIR Comprendre ce qu'est la préparation mentale, sa démarche, le métier de préparateur mental. Comprendre l'intérêt et le fonctionnement de différents outils de la préparation mentale. Comprendre ce qu'est la notion de stress et ses différentes variantes, les mécanismes de génération de stress chez l'Athlète. SAVOIR FAIRE Identifier un stress et être capable d'accompagner l'Athlète dans la gestion de ce dernier ainsi que de ses émotions. SAVOIR ETRE Adopter la bonne attitude dans la gestion des interactions dans le cadre de l'entraînement sportif.
Descriptif du contenu	Origine de la préparation mentale Ce qu'est la préparation mentale Ce que n'est pas la préparation mentale Neurosciences et sciences cognitives Les différentes habiletés cognitives travaillées en préparation mentale Les outils de la préparation mentale La démarche en préparation mentale Différence entre psychologie clinique et psychologie de la performance Déontologie de la préparation mentale Définition du stress Objectifs du training mental sur le stress La relation stress- performance Les facteurs majeurs de la génération du stress : interprétation mentale de la réalité, impact émotionnel inconscient, capacité d'auto renforcement. Syndrome général d'adaptation (Selye) Théorie de l'évaluation cognitive de Lazarus Les facteurs environnementaux Les facteurs liés aux modes de vie Les facteurs d'hygiène de vie Le stress social Les facteurs individuels Les stratégies de coping chez l'Athlète Apprentissage d'outils de gestion du stress en travaux pratiques (CC, PNL, Lâcher prise, techniques de relaxation, visualisation)

Bibliographie / Supports pédagogiques	Ripoll (2008) Le mental des Champions. Le Scanff(2004) Les bases psychologiques de la performance. Chloé Lanthier (2023) Sans limites. Thomas Sammut (2024) les 25 règles d'or de la préparation mentale.
--	---

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT (contrôle terminal)	QCM	1h
2ème session	CT (contrôle terminal)	QCM	1h
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	L'entraînement : Méthodes et principes généraux – Introduction concept Préparation Physique
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	GUILBERT Nicolas
Organisation pédagogique	14 H TD (6 à 8 h de théorie / 6 à 8 h de pratique / 1 évaluation pratique d'intervention pédagogique de 2h)
Compétences visées	Cette unité d'enseignement vise à acquérir une vision globale des principes généraux et des méthodes liés à l'entraînement et au concept de préparation physique. Elle a pour objectif d'apporter les connaissances sur les différents processus qui amènent le sportif et l'entraîneur à progresser, à maîtriser la charge de travail ainsi que les différents aspects de la périodisation de la préparation physique. A l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit être capable de : - Connaître et comprendre les enjeux du processus d'entraînement - Maîtriser l'application et le contrôle de la charge de travail qu'il propose à un sportif - d'appréhender une première approche de planification d'entraînement avec une logique de cycle de travail - Maîtriser les différentes méthodes de préparation physique, leurs enjeux et leurs objectifs en terme de périodisation - Organiser un travail prophylactique au moins dans sa spécialité sportive - Connaître et de repérer les phénomènes de surcompensation, de désentraînement ou de surentraînement
Descriptif du contenu	Modélisation du processus d'entraînement Principe de Charge / Surcharge / compensation / surcompensation Principe d'homéostasie Charge externe / Charge interne / Contrôle de la charge Principes d'alternance, de progressivité, de spécificité Infos sur le surentraînement Introduction à la logique de planification et du travail par cycles Définition des différentes méthodes de préparation Physique et de la périodisation : PPG, PPA, PPS, PPD, PPA, PPI. Illustrations vidéos Introduction au concept de prophylaxie Rappel du concept de modélisation des qualités physiques (cf L1)
Bibliographie / Supports pédagogiques	« Manuel d'entraînement » de Jurgen Weineck, - « Physiologie et méthodologie de l'entraînement » de V. BILLAT - « La préparation physique », de l'école aux associations, Frédéric AUBERT et Thierry BLANCON - « La bible de la préparation physique » de Didier REISS et Pascal PREVOST aux éditions Amphora 2013 - « les effets physiologiques de l'activité physique » de Thierry Paillard, 2016 - « La préparation Physique » DE Jean louis Hubiche et Michel Pradet, INSEP

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	Contrôle Continu (CC)	Épreuve pédagogique de terrain (conception	2H

		de séance + intervention)	
	Contrôle Terminal (CT)	Devoir sur table écrit théorique	1H
2ème session	Oral individuel	5 questions	20 minutes
Commentaires - précisions :	Le travail de conception comptant pour le CC pourra être effectuée en binôme ou en petits groupes. Une capsule vidéo pourra être rendue et pourra apporter jusqu'à 5 points de bonus au groupe. Enseignement 100 % en Français		

Intitulé de l'enseignement :	Nutrition et liaisons physiologiques
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	CEUGNIEZ Maxime
Organisation pédagogique	7H TD/groupe
Compétences visées	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Descriptif du contenu	1. Rappels sur le métabolisme énergétique a. Objectif premier du métabolisme : création d'ATP b. Importance des substrats énergétiques dans les AP 2. La dépense énergétique a. Définition b. Méthodes de mesures c. Métabolisme de base d. La VO2 comme reflet de la dépense énergétique 3. Exercices et application des connaissances
Bibliographie / Supports pédagogiques	« Physiologie du sport et de l'exercice » 7^e édition, Deboeck supérieur « Biologie, Anatomie, Physiologie », 1^e édition, Elsevier Masson

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT (contrôle terminal)	QCM Exercice	1h30
2ème session	CT (contrôle terminal)	QCM Exercice	1h30
Commentaires - précisions :	Calculatrice autorisée		

Intitulé de l'enseignement :	Psychologie
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	GUERIN Ségolène
Organisation pédagogique	10 H CM et 8 H TD
Compétences visées	Ce cours vise à savoir décrire les grandes théories et étapes du développement cognitif et émotionnel, appliquer les principes de la méthode scientifique en psychologie, et résumer les travaux en psychologie cognitive et neuropsychologie appliqués au domaine du sport et de l'activité physique.
Descriptif du contenu	CM : 1. La méthode expérimentale en psychologie - hypothèses, variables dépendantes et indépendantes - le cycle de la recherche - variables parasites et contrôlées 2. La cognition - l'intelligence - les fonctions exécutives - fonctionnement exécutif et activité physique 3. Les émotions - affect vs. émotion - affect et activité physique - la tolérance à l'effort TD : 1. Contrôle moteur et fonctions exécutives 2. Gestion des émotions 3. Préparation mentale : focus sur l'imagerie mentale 4. Intervention musicale pour la performance
Bibliographie / Supports pédagogiques	Audiffren, M., & André, N. (2019). The exercise–cognition relationship: A virtuous circle. <i>Journal of Sport and Health Science</i>, 8(4), 339–347. https://doi.org/10.1016/j.jshs.2019.03.001 Deschamps, T. (2019). Activité physique et cognition : Un débat musclé, des perspectives plaisantes. <i>Revue de Neuropsychologie</i>, 11(2), 134–138. https://doi.org/10.1684/nrp.2019.0504 Maltagliati, S., Fessler, L., Yu, Q., Zhang, Z., Chen, Y., Dupuy, O., ... & Cheval, B. (2025). Effort minimization: A permanent, dynamic, and surmountable influence on physical activity. <i>Journal of Sport and Health Science</i>, 14, Article 100971. https://doi.org/10.1016/j.jshs.2024.100971 Miyake, A., Friedman, N. P., Emerson, M. J., Witzki, A. H., Howerter, A., & Wager, T. D. (2000). The unity and diversity of executive functions and their contributions to complex “frontal lobe” tasks: A latent variable analysis. <i>Cognitive Psychology</i>, 41(1), 49–

	100. https://doi.org/10.1006/cogp.1999.0734		
Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CM : CC (contrôle continu) TD : CT (contrôle terminal)	Devoir sur table (20 questions de QCM + 1 ou 2 questions ouvertes) Dossier	1 H
2ème session	CT (contrôle terminal)		
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Entraînement à l'endurance aérobie
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	SUDRES Fabien
Organisation pédagogique	14H TD
Compétences visées	Etre capable d'intégrer les données théoriques liées à l'entraînement de la filière aérobie (en particulier les paramètres d'intensité /VMA, charge, distance-durées d'effort et récupération). Etre capable d'appliquer sur soi ou sur un public ciblé des séances-types, se montrer capable d'aménager le milieu de pratique Etre capable de concevoir et réguler une séance selon un objectif visé de capacité et/ou puissance aérobie en prenant en compte des repères internes et/ou externes
Descriptif du contenu	-3 h CM sur toutes les données théoriques indispensables -5 TD thématiques proposés : TD1 : efforts continus en milieu naturel , fartek, diagonales enchainées (prises de pouls, repères de pénibilité) TD2 : les efforts intermittents en relais sur parcours gigognes , le court-court sur piste en formules collectives TD3 : le travail intermittent dans espace aménagé en pelouse TD4 : les tests prédictifs de VMA (mise en place du demi-cooper), le 36"/36" sur piste TD5 : renforcement avec parcours aérobie en circuits enchainés
Bibliographie / Supports pédagogiques	-Athlétisme « Les Courses », Aubert et Choffin Ed. Revue EPS, 2005. (beaucoup de situations et de protocoles de tests). -La Bible de la préparation Physique, Reiss et Prévost, Amphora, 2013 -La Préparation Physique, Pradet, INSEP, 2000.

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CC (contrôle continu)	Exemple : devoir sur table avec questions théoriques et conceptions de séquences	1H
2ème session	Identique	Identique mais sujet différent	
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Souplesse- Technique de yoga
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	TOUSSAINT Johanna
Organisation pédagogique	20H TD
Compétences visées	Identifier les différentes méthodes d'étirements efficaces dans la préparation physique d'un sportif. Maîtriser, Démontrer et Expliquer des postures d'étirement (placement, trajet, respiration...) Concevoir une séquence structurée de postures et adaptée à son objectif et sa spécialité sportive Faire preuve d'ouverture d'esprit et de concentration Se recentrer sur soi-même et être attentif à ses sensations internes (chaleur, tension, degré d'étirement, fourmillement, douleur, endormissement, pensées parasites, tremblements...) Travailler en équipe
Descriptif du contenu	Notions fondamentales : Les étirements actifs/passifs et les différentes méthodes utilisées dans la préparation d'un sportif. L'approche occidentale du yoga : les différents types de postures (asanas), leurs variantes et leurs effets, la conscience de la respiration et ses différentes formes Les apports scientifiques pour comprendre les effets du yoga en tant que pratique complémentaire chez des sportifs L'approche pédagogique (structuration d'une séance, choix de l'objectif et des postures en fonction des effets visés, intervention de l'entraîneur)
Bibliographie / Supports pédagogiques	Geoffroy Christophe et al. Guide pratique des étirements : 150 exercices pour être en forme. [5e édition]. Cumières: C. Geoffroy, 2008. Print. Geoffroy, Christophe. "Méthodes et positions d'étirements : logique, précision et individualisation pour plus d'efficacité." Kinésithérapie, la revue 15.164-165 (2015): 41–52. Web. Le grand guide du yoga [Sophie Godard, Irina Sarnavska, Leinivitz production] Sarnavska, Irina Lenivitz ,2013 Casayoga https://www.casayoga.tv/

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	1 CC / 20	Concevoir et animer une séance de stretching/yoga à un public de sportifs	45'
2ème session	1 CC/20	Devoir sur table portant sur les connaissances vues en cours	1H
Commentaires - précisions :	Enseignement non concerné par une SAE		

Intitulé de l'enseignement :	La préparation physique intégrée
Compétence :	C2 – Mettre en œuvre une intervention par les APS
Nom de l'enseignant :	DEVOS Eric
Organisation pédagogique	20H TD
Compétences visées	Développer les connaissances et les compétences pour concevoir, encadrer et animer des séquences de préparation physique intégrée en lien avec les sports collectifs et individuels
Descriptif du contenu	TD Théorie (8h) Les qualités physiques, déterminants de la performance Le concept de « charge d'entraînement » Méthode d'évaluation de charge (surface de charge) La préparation physique dissociée, associée ou intégrée TD pratique (12h) Séances cadre - Préparation intégrée « Sport collectif » Séances – Vitesse gainage Coordination « Sport individuel » Séances Conception et animation - Ateliers
Bibliographie / Supports pédagogiques	La Manuel de l'entraînement – Weineck La nouvelle bible de la préparation physique - Reiss

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CC	Conception et animation - Ateliers	2h
2ème session	Soutenance orale		10 min
Commentaires - précisions :	Enseignement non concerné par une SAE		

C3 – Mener une démarche d'intervention

Intitulé de l'enseignement :	Sociologie
Compétence :	C3 - Mener une démarche d'évaluation
Nom de l'enseignant :	NADAUD Laëtitia / F.BENACHER
Organisation pédagogique	15 H CM
Compétences visées	Comprendre l'environnement social et culturel des sports Analyser les sports sous le prisme de la sociologie et de l'anthropologie.
Descriptif du contenu	Séance 1 : Introduction générale, sociologie des publics et de la culture Séance 2 : Pratiques sportives des Français Séance 3 : Sports aquatiques et nautiques Séance 4 : Sports collectifs et cyclisme Séance 5 : Sports d'entretien du corps et sports sexuels masculins Séance 6 : Course à pied, randonnée et marche Séance 7 : Sports et nature
Bibliographie / Supports pédagogiques	Bibliographie indicative : AUGUSTIN, J.-P., 2007. <i>Sport, espace et société</i>. Paris : Armand Colin. BESNIER, N., BROWNELL, S., & CARTER, T. F., 2018. <i>The Anthropology of Sport: Bodies, Borders, Biopolitics</i>. Oakland : University of California Press. BROMBERGER C., CAILLOIS, R., 1958. <i>Les jeux et les hommes</i>. Paris : Gallimard. CHAMBLISS, D.-F., DEFRANCE, J., & SCHOTTÉ, M., 2010. « La banalité de l'excellence : enquête ethnographique sur la stratification (de la natation) et les nageurs olympiques ». <i>Sciences sociales et sport</i>, 3(1), p. 45-75. DOI : 10.3917/rsss.003.0045. DEFRANCE, J., 1995. <i>Sociologie du sport</i>. Paris : La Découverte. ELIAS, N., & DUNNING, E., 1986. <i>Sport et civilisation. La violence maîtrisée</i>. Paris : Fayard. (Trad. fr. 1994). HÉAS, S., & BODIN, D., 2001. « Football et rugby féminins : quelles violences symboliques ? ». In : BODIN, D. (dir.), <i>Violences et sports</i>. Paris : Éditions Chiron, p. 77-88. KINNUNEN, T., 2004. « Bodybuilding et sacralisation de l'identité ». <i>Ethnologie française</i>, 34(2), p. 319-326. DOI : 10.3917/ethn.042.0319. LE BRETON, D., 1991. <i>Passions du risque</i>. Paris : Métailié. LE BRETON, D., 2011. <i>Anthropologie du corps et modernité</i>. Paris : Presses Universitaires de France. POCIELLO, C., 1999. <i>Les cultures sportives</i>. Paris : Presses Universitaires de France. VIGARELLO, G., 1988. <i>Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique</i>. Paris : Delarge. WACQUANT, L., 2022. <i>Voyage au pays des boxeurs</i>. Paris : La Découverte.

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT (contrôle terminal)	Devoir sur table Questions argumentées	1 heure
2ème session	CT (contrôle terminal)	Questions argumentées	1 heure
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Musculation fonctionnelle
Compétence :	C3 - Mener une démarche d'évaluation
Nom de l'enseignant :	BELHOUCBAT Mehdi
Organisation pédagogique	20H TD
Compétences visées	A l'issue de ce module, l'étudiant doit être capable de : – Mettre en place les tests diagnostics de mobilité – Réaliser les mouvements fonctionnels de base (Squat d'arraché profond par exemple) – Utiliser des mouvements au poids de corps sans matériel et avec matériel, avec haltères, avec barres, avec Kettelbell, avec sangles – Construire seul ou en groupe une séance de musculation fonctionnelle avec un objectif clairement défini pour soi ou pour un athlète. – Coacher un groupe (adapter le niveau des exercices, observer, réguler, filmer, passer les consignes)
Descriptif du contenu	A travers la pratique de 4 agrès (Travail au Poids de corps, Utilisation des sangles TRX, Utilisation des Kettelbell, Travail avec barres et haltères) les notions suivantes seront abordées : – notion de mobilité – notion de force – notion de chaines – notion de gainage (core)
Bibliographie / Supports pédagogiques	L'entrainement fonctionnel (JC Santana, éditions 4trainer, 2019)

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CC	Dossier + avec capsules vidéos	
	CT	Épreuve physique pratique	
2ème session	Epreuve physique imposée +entretien		
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Analyse du mouvement
Compétence :	C3 - Mener une démarche d'évaluation
Nom de l'enseignant :	BOYADJIAN Alain
Organisation pédagogique	15 H CM / présenciel
Compétences visées	Le cours aborde différents modèles du contrôle moteur humain. Il s'agit d'expliquer comment l'humain et/ou les systèmes biologiques contrôlent la motricité volontaire.
Descriptif du contenu	1) Introduction : la constitution des sciences : ontologie, épistémologie, méthodologie naissance des neurosciences, un pluriel pourquoi? 2) La chronométrie mentale 3) les modèles de programmations motrices 4) les problèmes épistémiques. 5) l'émergence de modèles alternatifs 6) les approches écologiques 7) La perception directe, les lois de contrôles, les systèmes dynamiques 8) Conclusion, contextualisation des modèles dans les différents milieux professionnels.
Bibliographie / Supports pédagogiques	Support de cours : documents sur moodle, et liens bibliographique sur le WEB.

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT	devoir sur table, rédaction sur questions ouvertes.	
2ème session	devoir sur table, rédaction sur questions ouvertes.		
Commentaires - précisions :			

C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS

Intitulé de l'enseignement :	Physiologie (Nutrition)
Compétence :	C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS
Nom de l'enseignant :	MOREL Pierre
Organisation pédagogique	15 H CM
Compétences visées	<u>Compétences disciplinaires :</u> A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - Déterminer quelles molécules énergétiques sont utilisées lors d'une activité physique : comment, quand et à quels moments - Estimer la dépense énergétique lors d'une activité physique et connaître les techniques couramment utilisées - Comprendre comment notre alimentation nous apporte les nutriments nécessaires, en faisant le lien avec l'activité physique <u>Compétences transversales :</u> - Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique
Descriptif du contenu	Rappels de bioénergétique cellulaire Les réserves énergétiques de l'organisme et leur utilisation lors de l'activité physique Évaluation de la dépense énergétique lors de l'activité physique Nutrition : physiologie digestive, apports nutritionnels avant-pendant-après l'activité physique, recommandations PNNS
Bibliographie / Supports pédagogiques	Biologie 9^e éd. Neil Campbell, Jane Reece Physiologie du sport et de l'exercice 6^e éd. David L. Costill, Jack H. Wilmore

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT	Devoir sur Table / Ecrit	1h
2ème session	CT	Devoir sur Table / Ecrit	1h
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Physiologie
Compétence :	C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS
Nom de l'enseignant :	MOREL Pierre
Organisation pédagogique	15 H CM
Compétences visées	Compétences disciplinaires : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de : - Connaître les modalités de communication entre les cellules de l'organisme, et leur fonctionnement à l'échelle cellulaire - Comprendre comment ces communications sont mises en jeu lors de l'activité physique - Décrire les mécanismes régulant la vie de la cellule et comprendre les conséquences de leur dysfonctionnement Compétences transversales : - Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique
Descriptif du contenu	Signalisation cellulaire, hormones Communication nerveuse Cycle cellulaire
Bibliographie / Supports pédagogiques	- Biologie 9^e éd. - Neil Campbell, Jane Reece - Physiologie du sport et de l'exercice 6^e éd. - David L. Costill, Jack H. Wilmore

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT	Devoir sur Table / Ecrit	1h
2ème session	CT	Devoir sur Table / Ecrit	1h
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Méthodologie quantitative – questionnaire
Compétence :	C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS
Nom de l'enseignant :	LESNE Robin et F.BENACHER
Organisation pédagogique	4H CM + 8H TD
Compétences visées	À l'issue du module, les étudiants seront capables de • Concevoir une enquête par questionnaire répondant à un objectif précis et clairement communiqué aux répondants ; • Construire un questionnaire en sélectionnant des différents types de question de manière adaptée et en proposant des formulations explicites pour les enquêtés ; • D'utiliser l'outil numérique web FramaForms pour mettre en ligne un questionnaire, le diffuser et en récupérer les données ; • De préparer le travail d'évaluation de la représentativité de leur échantillon de répondants au regard de la population visée sur base de plusieurs critères.
Descriptif du contenu	Ce module porte sur l'enquête par questionnaire. Il vise à former les étudiants à la préparation d'une enquête par questionnaire, à la construction d'un questionnaire, à son enregistrement et à sa diffusion via l'outil numérique libre FramaForms ainsi qu'à l'échantillonnage préalable grâce au logiciel libre LibreOffice Calc.
Bibliographie / Supports pédagogiques	Berthier, N. (2023). Les techniques d'enquête en sciences sociales (4e éd.). Armand Colin. Bréchon, P. (dir.). (2011). Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives. Presses universitaires de Grenoble. Fenneteau, H. (2015). Enquête : entretien et questionnaire (3e éd.) Dunod. Javeau, C. (1992). L'enquête par questionnaire (4e éd.). Éditions de l'Université de Bruxelles. Singly (de), F. (2020). Le questionnaire (5e éd.). Armand Colin.

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CC (contrôle continu)	4 exercices en groupe type « devoir maison »	Environ un exercice par mois
2ème session		Dossier individuel	À rendre avant la fin de la 2ème session
Commentaires - précisions :	Les étudiants disposent du syllabus et des MCC détaillées du cours sur Moodle		

Intitulé de l'enseignement :	Méthodologie quantitative – statistiques 1
Compétence :	C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS
Nom de l'enseignant :	LESNE Robin et F.BENACHER
Organisation pédagogique	4H CM + 8H TD
Compétences visées	À l'issue du module, les étudiants seront capables de • Maîtriser les notions de base des statistiques ; • Transformer les réponses d'une enquête par questionnaire en un jeu de données avec une base de données et un dictionnaire des données ; • D'identifier les types de calculs statistiques (résumés numériques) adaptés selon les types de variables et de réaliser ces calculs à la main et à l'aide d'un tableur ; • D'identifier les types de représentations graphiques adaptés selon les types de variables et de réaliser ces graphiques à la main ou à l'aide d'un tableur.
Descriptif du contenu	Ce module porte sur les statistiques de niveau débutant. Il vise à former les étudiants à la structuration d'une base de données, à l'étude statistique descriptive d'un jeu de données et à la représentation graphique des données de manière manuelle comme via un outil numérique de type tableur.
Bibliographie / Supports pédagogiques	Berthier, N. (2023). Les techniques d'enquête en sciences sociales (4e éd.). Armand Colin. Bréchon, P. (dir.). (2011). Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives. Presses universitaires de Grenoble. Fenneteau, H. (2015). Enquête : entretien et questionnaire (3e éd.) Dunod. Javeau, C. (1992). L'enquête par questionnaire (4e éd.). Éditions de l'Université de Bruxelles. Singly (de), F. (2020). Le questionnaire (5e éd.). Armand Colin.

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CC (contrôle continu)	4 exercices en groupe type « devoir maison »	Environ un exercice par mois
	CT (contrôle terminal)	Un examen sur table	1h
2ème session		Examen sur table	1h
Commentaires - précisions :	Les étudiants disposent du syllabus et des MCC détaillées du cours sur Moodle		

Intitulé de l'enseignement :	Histoire et posture professionnelle
Compétence :	C4 - Mener une démarche scientifique en STAPS
Nom de l'enseignant :	MUNOZ Laurence et PLARD Maxime
Organisation pédagogique	15H CM et 12H TD
Compétences visées	Construire des connaissances à la fois générales sur l'histoire du sport et spécifiques à l'entraînement
Descriptif du contenu	Pour la partie CM (15h / Mme Munoz & M. Plard) - Histoire du corps - o Corps féminin - o Corps naturel - o Corps esthétique - o Corps performant - o Corps redressé - o Corps religieux - Histoire des sports - o Sport et (géo)politique - o L'avènement des loisirs et naissance du sport - o Place et fonction des sports de nature Pour la partie TD (12h / M. Plard) - Naissance du sport moderne à la fin du 19ème siècle - Innovation, compétition et performance sportives - Le sport et ses dérives - La santé mentale des pratiquant.e.s - Corps construit et corps augmenté
Bibliographie / Supports pédagogiques	Histoire du sport, T. Terret (2013) Une histoire mondiale de l'olympisme (1896-2024), N. Bancel & Coll. (2023) Dopage et performances sportives, C. Louveau & Coll. (1995) La face cachée du sport, W. Andreff (2021) Le sport est-il un mythe, G. Vigarello (2024)

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CC (contrôle continu) CT (contrôle terminal)	Devoir sur table	TD : épreuve écrite d'une heure CM : épreuve écrite d'une heure
2ème session	Idem	Idem	Idem
Commentaires - précisions :			

SAE C4

C4 – «Comprendre et analyser scientifiquement les déterminants d'une performance sportive »

En cours de finalisation

C5 – Construire un projet de développement

Intitulé de l'enseignement :	Expression Écrite et Orale
Compétence :	C5 - Construire un projet de développement
Nom de l'enseignant :	HEUMEL Luc
Organisation pédagogique	14h
Compétences visées	- Élaborer une communication structurée tant à l'écrit qu'à l'oral à partir des axes forts d'un texte, d'un discours. - S'exprimer de façon claire et lisible (syntaxe, écriture, soin, orthographe) - Savoir le résumer avec les mots clefs et leurs synonymes. - Construire une réflexion personnelle à partir d'un texte, d'un sujet ou d'un corpus de connaissance
Descriptif du contenu	- Mobilisation d'une méthodologie du résumé de textes. - Méthodologie de structuration d'une communication orale courte montrant une réflexion et une argumentation autour d'un sujet personnel en lien avec l'entraînement et/ou le sport de haut niveau.
Bibliographie / Supports pédagogiques	Textes support sur les différentes thématiques abordées en TD et en lien avec l'entraînement et/ou le sport de haut niveau.

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	Evaluation en contrôle continu - CC1 Epreuve écrite - CC2 Epreuve écrite terminale avec texte support à l'appui (dernier cours)	Devoir sur table	2h
2ème session	ER (épreuve de rattrapage)	Devoir sur table	1
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Construction du projet personnel et professionnel (PPP)
Compétence :	C5 - Construire un projet de développement
Nom de l'enseignant :	DEVOS Eric et HEUMEL Luc / LAMIRAND Christophe
Organisation pédagogique	10h TD
Compétences visées	Définir et présenter son projet personnel et professionnel.
Descriptif du contenu	- Cadrage de la soutenance évaluative, construite en fonction de la conférence poursuite d'études du SUAOP, de la journée pro et des TD PPP. - Mieux se connaître pour un choix d'orientation réfléchi à partir de questionnaires et tests véhiculés en PPP. - Mise en situation type entretien d'embauche. - Partage d'expériences d'intervenants extérieurs et conseils associés.
Bibliographie / Supports pédagogiques	Site Onisep et l'étudiant Gordon Test Berelson Maslow

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	SAE	ORAL Soutenance	15min
2ème session	SAE	Dossier	
Commentaires - précisions :			

SAE C5**C5 – « Définition et présentation du projet personnel et professionnel »****SOUTENANCE****MODALITÉS****Durée :**

Soutenance orale du candidat / **6 min d'exposé**

Support :

Diaporama sous format Diaporama (**POWERPOINT** ou **OPEN OFFICE**)

Le diaporama servira **de support pour la soutenance** .

Horaires :

L'étudiant recevra un horaire de convocation.

L'étudiant devra s'assurer de pouvoir video-projeter son diaporama avec son ordinateur (port VGA et/ou HDMI) et sera muni d'une clé USB de secours contenant son travail.

L'étudiant devra se présenter 15 min avant l'horaire indiqué (prévoir votre ordinateur pour la soutenance ou son diaporama sur clé USB).

Aucun retard ou absence ne seront autorisés.

MODALITÉS DE DÉPÔT DU DIAPORAMA

Votre diaporama sera à déposer dans un devoir créé sur l'espace Moodle « Licence 2^{ème} année Entraînement Sportif »

Jury (à confirmer) :

- M. LAMIRAND
- M. HEUMEL
- M. GUILBERT
- M. DEVOS

Les étudiants des 2 groupes seront répartis sur les 4 jurys

Soutenance

Date : semaine du 11 au 16 mai 2026

Chaque enseignant déterminera le jour et les horaires de ses soutenances

DIAPORAMA**Partie 1 : Contextualiser – Se décrire (1 à 2 diapos)**

Présentation rapide de l'étudiant et de son parcours de vie (sportif, scolaire, personnel ...)

Partie 2 : Décrire son projet professionnel (1 à 2 diapos)

Présentation de son projet professionnel et les motivations et raisons de ce choix

Partie 3 : Présenter le parcours de formation et/ la poursuite d'études envisagée (2 à 3 diapos)

Quelles poursuites d'études après la L2 ES ?

Quelles diplômes, qualifications ou formations envisagés ?

Quelles projections sur les années futures ?

C6 – Construire son projet professionnel

Intitulé de l'enseignement :	Sciences de l'Éducation
Compétence :	C6 - Construire son projet professionnel
Nom de l'enseignant :	DIEU Olivier
Organisation pédagogique	15 H CM
Compétences visées	Conceptualiser les gestes professionnels suivants : piloter/habiller le milieu (forme de pratique / de groupements...) <i>pour engager tous les pratiquants</i> dans des formes de pratiques motivantes et adaptées afin de les mettre en œuvre dans le stage d'intervention.
Descriptif du contenu	CM1 & 2 : planifier pour évaluer ou évaluer pour planifier (traitement didactique des APSA, gestes et postures professionnels de l'intervenant, de la situation à la forme de pratique, les différents types d'évaluation) CM 3 & 4 : Climat de groupe et engagement des pratiquants (approche écologique de l'engagement, styles pédagogiques et effets sur le bien être des pratiquants, théories des buts et approches motivationnelles, approche conative) CM5 : différencier sa pédagogie (histoire de la pédagogie différenciée et définitions selon les auteurs, les notions de décalage optimal et de zone proximale de développement, opérationnalisation par les variables didactiques)
Bibliographie / Supports pédagogiques	Amade-Escot, C. & Venturini, M. (2009). Le milieu didactique : d'une étude empirique en contexte difficile à une réflexion sur le concept. <i>Education & Didactique</i> 3(1), 7-44. https://doi.org/10.4000/educationdidactique.407 Bandura, A. (1986). <i>Social foundations of thought and action: a social cognitive theory</i>. Englewoods Cliffs, N. J., Prentice-Hall. Biddle, S. J. H., & Ekkekakis, P. (2012). Physically active lifestyles and well-being. Huppert, Felicia A., In N. Baylis & B. Keverne (Eds.) <i>The science of well-being</i> (pp. 141-168). Oxford, United Kingdom. Oxford University Press. Brau-Antony, S., & Grosstephan, V. (2014). Etudier l'activité didactique de l'enseignant d'EPS. Parcours de chercheurs », <i>eJRIEPS</i>, 33 [En ligne]. https://doi.org/10.4000/ejrieips.1904 Bronfenbrenner, U. (1994). Ecological models of human development. <i>Readings on the Development of Children</i>, 2(1), 37-43. Bui-Xuân, G. (1993). Une modélisation du procès pédagogique. In G. Bui-Xuân & J. Gleyse (Eds.) <i>Enseigner l'éducation physique et sportive</i> (pp. 62–83). Clermont-Ferrand: Editions AFRAPS. Haye, G. (1995). Introduction à l'étude des plaisirs des pratiquants. <i>Corps et Culture</i>, 1. http://corpsetculture.revues.org/921 Joing, I., & Vors, O. (2015). Victimisation et climat scolaire au

	collège : les vestiaires d'éducation physique et sportive. <i>Déviance et société</i>, 39(1), 51-71. https://doi.org/10.3917/ds.391.0051 Kirk, D. & MacPhail, A. (2002). Teaching games for understanding and situated learning: Rethinking the Bunker-Thorpe model. <i>Journal of Teaching in Physical Education</i>, 21(2), 177-192. Lentillon-Kaestner, V., & Patelli, G. (2016). Effects of grouping forms, student gender and ability level on the pleasure experienced in physical education. <i>Journal of Teaching in Physical Education</i>, 35(3), 251-262. https://doi.org/10.1123/jtpe.2014-0216 Lentillon-Kaestner, V., & Roure, C. (2019). Coeducational and single-sex physical education: Students' situational interest in learning tasks centred on technical skills. <i>Physical Education and Sport Pedagogy</i>, 24(3), 287-300. https://doi.org/10.1080/17408989.2019.1571186 Llena, C., Isidore, P., Joing, I., Potdevin, F., Dieu, O., & Porrovecchio, A. (2021). Système de valeurs des enseignants d'EPS et bien-être affectif des élèves. <i>Ejrieps, Hors-série n°4</i>, 159-182. http://journals.openedition.org/ejrieps/6494 Marsenach, J. & Mérand, R. (2003). Regards posés sur la recherche en didactique de l'éducation physique et sportive. In C. Amade-Escot (Ed.), <i>Didactique de l'éducation physique. Etat des recherches</i> (pp 367-383). Paris: Editions Revue EPS. Mascret, N., 2007. Badminton scolaire: Gagner ou perdre avec la manière. <i>Les cahiers du CEDRE</i>, 6, 44-57. Moniotte, J., Porrovecchio, A., & Dieu, O. (2023). Les professeurs d'EPS, « champions » du soutien professoral perçu par les élèves ? <i>Éducation et socialisation</i>, 70 [En ligne]. http://journals.openedition.org/edso/25924 Parlebas, P. (1970). L'affectivité, clef des conduites motrices. <i>Revue E.P.S.</i>, 102, 21-26. Perrin, C. (1993). Analyse des relations entre le rapport aux APS et les conceptions de la santé. <i>STAPS</i>, 31, 21-30. Récopé, M., Rix, G., Fache, H., & Lièvre, P. (2006). Sensibilité et mobilisation : perspectives d'investigation du sens à l'œuvre en situation de pratique. <i>eJRIEPS</i>, 9, 51-56. https://doi.org/10.4000/ejrieps.7444 Renninger, K. A., & Hidi, S. (2016). <i>The power of interest for motivation and engagement</i>. New York : Routledge Vanlerberghe, G. (2007). <i>La liberté accordée aux élèves par les étudiants en EPS en situation de pré-professionnalisation : contribution d'un modèle conatif à l'optimisation du curriculum enseignant</i>. Thèse. Université du Littoral Côte d'Opale.
--	---

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT (contrôle terminal)	QCM	1 heure
2ème session	CT (contrôle terminal)	QCM	1 heure
Commentaires - précisions :	Les sciences de l'éducation sont également intégrées comme ressource à la SAé liée au stage - FPP		

Intitulé de l'enseignement :	Initiation à l'analyse et au montage vidéo
Compétence :	C6 - Construire son projet professionnel
Nom de l'enseignant :	DENYS Sofiane
Organisation pédagogique	24H TD
Compétences visées	• Produire un montage vidéo attrayant et structuré avec titre, accroche, transitions, récapitulatifs, textes d'appui, bande-son etc... • Respecter la commande du temps de vidéo indiqué. • Maîtrise de logiciels de visionnage, séquençage, habillage, montage. • Capacité à avoir une prise de vue correcte (clarté de l'image, sens de l'image, point de vue plongeant, etc...). • Qualité de l'habillage de la vidéo (savoir utiliser les bons outils pour analyser: arrêts sur image, ralentis...) • Savoir être précis et pertinent dans le lien entre la situation de remédiation et la situation problématique. • Savoir transmettre et partager son travail sur différents supports.
Descriptif du contenu	Initiation aux outils de différentes logiciels de montage et habillage (adaptation selon les systèmes d'exploitation des ordinateurs personnels des étudiants).
Bibliographie / Supports pédagogiques	

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	CT (contrôle terminal)	Production vidéo à rendre	-
2ème session	CT (contrôle terminal)	Production vidéo à rendre	-
Commentaires - précisions :	Production vidéo de 5 minutes sur une problématique technique ou biomécanique rencontrée par le public encadré en stage. Production servant de support à la soutenance du mémoire de fin d'année. La production sera à rendre sur Moodle et par mail.		

Intitulé de l'enseignement :	FPP (Méthodologie et stage)
Compétence :	C6 - Construire son projet professionnel
Nom de l'enseignant :	DEVOS Eric et LAMIRAND Christophe
Organisation pédagogique	32H TD S1 TD : 12 heures / Cours en présentiel S2 TD : 18 heures / Cours en présentiel
Compétences visées	Un étudiant capable de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques adaptés au contexte (type de public, conditions matérielles et humaines etc...) pertinents (permettant à chaque élève de pouvoir acquérir les savoirs nécessaires à la construction des compétences visées) et en intervenant de manière ciblée et adaptée à différents moments de la séance grâce à des interventions de qualité
Descriptif du contenu	• Aider à la mise en stage (cahiers des charges, modalités de stage, gestion des conventions, suivi P-stage) • Doter les étudiants d'outils pédagogiques permettant de mieux intervenir • Aider à concevoir des séances d'entraînement adaptées et les réguler • Échanger et suivre les étudiants en stage à partir de commandes de travail • Aider les étudiants à proposer des feed-back de qualité adaptés aux procédés d'apprentissage • Réfléchir sur des problématiques de terrain
Bibliographie / Supports pédagogiques	

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	S1 – CC	Devoirs sur table + Commandes à rendre lors des TD)	2h
	S2 - CC	Conception et animation de séance	4h
2ème session	S1 – CT	Devoirs sur table	2h
	S2 – Soutenance orale	Conception et animation de séance	15 min
Commentaires - précisions :			

Intitulé de l'enseignement :	Enseignement de Spécialité
Compétence :	C6 - Construire son projet professionnel
Nom de l'enseignant :	Les référents de spécialité
Organisation pédagogique	50H TD 24h TD pratique 26h Théorie (10h obligatoire dans sa spécialité + 16h optionnelles dans une autre spécialité)

Modalités d'évaluation			
	Modalités	Nature des épreuves	Durée
1ère session	1 note pratique 1 note théorie	Épreuve pratique « Grand oral » Dossier + soutenance	2h 15 min
2ème session	Pas de 2ème session sur la note pratique 2ème session théorie : modalités identiques en 1ère session		
Commentaires - précisions :	2ème session possible si l'étudiant est à jour au niveau des conventions de stage et de sa mise en stage		

SAE C6**C6 – « Grand oral de spécialité »****DOSSIER****Cahier des Charges**

- 1^{ère} de couverture toutes les informations concernant l'étudiant (université, année d'étude, UE, responsable UE, responsable du stage, lieu de stage, titre, etc.).

- Sommaire

- Introduction (pas plus de 2 pages) : l'introduction dégagera les intérêts et les objectifs de ce stage

- 1^{ère} partie (pas plus de 3 pages) :

- présentation de l'étudiant : le vécu de joueur (sélection, formation, etc.), de formateur et/ou d'arbitre, les diplômes.
- présentation du club : la présentation, le descriptif et l'organigramme du lieu de votre intervention (historique, niveau, résultats et modalités d'intervention), le niveau de diplôme des encadrants

- 2^{ème} partie :

- présentation du public: caractéristiques par rapport à l'âge (transformations morphologiques et psychologiques, ressources,...)
- les comportements attendus en fin de cycle
- une analyse précise de 3 séances choisies ayant un thème technique, tactique ou technico-tactique différent, cette analyse comprendra: une analyse de la motricité mise en jeu pour réaliser les exercices proposés, un bilan de séance en termes de réussite et/ou d'échec (justifier pourquoi), les régulations, les ajustements effectués lors des séances pour remédier aux comportements rencontrés (contenus techniques)
- une planification générale des entraînements avec une trame d'objectifs cohérente et pertinente au regard de la catégorie, de l'équipe et du contexte d'intervention

-3^{ème} partie :

- les (éventuelles) difficultés rencontrées lors du stage
- les progrès des joueurs / des athlètes

-Conclusion : elle précisera les bénéfices et les poursuites possibles à l'issue de ce stage

-Bibliographie

- Annexes : 10 séances menées sur le terrain comportant un bilan de séances (chaque séance doit comporter : objectif, but, dispositif sous forme de schémas, règles de fonctionnement, critères de réussite, variables) / Utiliser un cadre de séance

La mise en forme du dossier :

format PDF

- taille de la police : **12** / intervalle simple, paragraphes justifiés, titres de partie, pagination

-Retour des dossiers : **Lundi 27 avril 2026** (Dossier à déposer sur MOODLE- modalités à définir par votre référent)

SOUTENANCE

Modalités

Durée totale : 15min

- Soutenance orale du candidat (présentation de la vidéo et de la situation)

Support type diaporama est à prévoir

Durée 7 min

- Questionnement du candidat (réponses aux questions posées par le jury)

Durée 8 min

Le dossier n'est pas l'objet de l'évaluation lors de la soutenance. Il est préparatoire et permet de contextualiser l'intervention orale.

Séquence Vidéo :

La vidéo reposera sur :

- **Une sélection** d'images et/ou de séquences sur les athlètes encadrés (justification des choix des images/séquences - logique au regard de la catégorie et du contexte)
- **Une description** : analyse motrice révélatrice du niveau des athlètes / mise en évidence d'un problème saillant et d'un axe de progression
- **Une réflexion** : proposition d'une situation de remédiations formalisée au regard du niveau et du problème identifié sur la vidéo

Il s'agira **d'un montage vidéo reprenant les comportements caractéristiques des athlètes observés et encadrés.**

On attendra de l'étudiant, lors de la soutenance orale, **une analyse de la séquence vidéo** : analyse motrice de l'activité du pratiquant. Celui-ci devra décrire et analyser les comportements visibles sur la séquence vidéo. Cela rentrera dans le cadre de la **présentation d'une situation d'apprentissage.**